

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 214 Subvention (235.000 euros) et convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591 adoptée au Conseil de Paris des 15, 16, et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Halle Saint-Pierre et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard – 75018 Paris, au titre de l'année 2015 est fixée à 470.000 euros, soit un complément de 235 000 euros, après déduction de l'acompte déjà versé. 2015_05027, 19964.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante soit 235.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO